

SIGNATURE D'UNE CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE ET SES POMPIERS

Beauharnois, le 19 août 2022 – C'est ce jeudi 18 août que la Ville de Beauharnois a officialisé, par sa signature, la convention collective entre la Ville et les pompiers et pompières de son Service de la sécurité incendie et civile.

D'une durée de 6 ans, la nouvelle convention, rétroactive au 1^{er} janvier 2019, prendra fin le 31 décembre 2024 et vient valider les conditions de travail des salariés qui étaient sans contrat de travail depuis plus de 3 ans et demi.

Le Service de sécurité incendie de Beauharnois dessert une population de plus de 13 000 habitants. Il a pour mission de protéger les personnes, les biens et l'environnement contre les incendies et de répondre à différentes situations d'urgence nécessitant des ressources spécialisées, telles que désincarcération et évacuation médicale dans des zones difficiles d'accès.

----- 30 -----

Source :
Service des communications
Ville de Beauharnois
450 429-3546, poste 228
stephanie.gosselin@ville.beauharnois.qc.ca

Photo : Les représentants patronaux et syndicaux ont procédé à la signature officielle de la convention le jeudi 18 août à l'hôtel de ville.

Devant, de gauche à droite : Jean-Maurice Marleau, directeur du Service de la sécurité incendie et civile, David Lachance-Riel, officier et président syndical et Alain Dubuc, maire de Beauharnois.

Derrière, de gauche à droite : Maude Dufour, directrice des ressources humaines par intérim, Alexandre Laplante, directeur adjoint du Service de la sécurité incendie et civile, Sébastien Granger, pompier et vice-président syndical et Caroline Labelle, conseillère syndicale du SCFP.